

Les opérateurs de télécoms luttent contre les SMS indésirables

Les opérateurs de télécoms viennent de lancer un dispositif d'alerte via un numéro unique à cinq chiffres, facilement mémorisable (33700), qui permet aux utilisateurs de transférer les spams reçus sur leur portable à ce numéro par simple SMS. Le service envoie un accusé de réception pour les remercier de leur alerte et les inviter à compléter leur signalement le cas échéant (numéro de l'émetteur du spam). La plate-forme de signalement établit alors la liste des messages indésirables et des numéros surtaxés à rappeler,

puis la transmet aux opérateurs mobiles et fixes. Ces derniers, sur la base de ces signalements, en fonction de leur récurrence et de leur gravité, prennent des sanctions contre les expéditeurs des messages, allant jusqu'à la fermeture des numéros surtaxés.

Les cas les plus graves sont transmis à la police. Ce dispositif, opérationnel depuis la mi-novembre 2008, complétera celui créé en 2003 qui permet déjà aux utilisateurs de mobiles qui reçoivent un SMS indésirable, de répondre à leur expéditeur «STOP» pour ne plus recevoir de sollicitations et disparaître de leurs fichiers. Cette disposition devrait permettre d'arrêter les éditeurs de services indécents qui adressent en grand nombre des SMS proposant de rappeler un numéro surtaxé qui n'a visiblement d'autre but que de leur rapporter de l'argent sans contrepartie pour les consommateurs.

*Chaque semaine
M^e Alain
Bensoussan,
avocat à la cour
d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.*



MARC MARTIN